

Décision Modificative n°3 – Budget Principal

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 11/10/04	favorable	séance du 22/10/04	favorable

I. Section de fonctionnement

a) Opération non ventilables

Inscription des frais de lignes de trésorerie : A ce jour, le montant des intérêts payés sur l'année 2004, au titre des lignes de trésorerie du Crédit Agricole puis de la Société Générale, s'élèvent à 172 416,96 €. Ce montant comprend notamment la facturation des intérêts de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole pour la période du 25 mars 2003 au 25 mai 2004 d'un montant de 126 745,69 €. Afin de tenir compte des intérêts à payer jusqu'à la fin d'année 2004, il est proposé d'inscrire une somme estimée à 220 000 €.

6611-210 « Intérêts des emprunts et dettes » : + 220 000 €

b) Equipements sportifs et culturels

Glissement sur l'année 2005 des crédits réservés au soutien des écoles de musique dans le cadre de la pratique de l'enseignement musical :

6574-533 « Subventions fonctionnement aux associations et autres organismes privés » : - 100 000 €

c) Tourisme :

Glissement partiel sur 2005 de l'enveloppe de subventions pour le soutien à l'hébergement vert soit 10 000 € sur 30 000 € :

6572-95 « Subvention d'équipement personnes privées » : -10 000 €

d) Economie

Glissement sur l'année 2005 d'une partie des crédits affectés au versement du Fonds d'Intervention Economique (F.I.E) :

65714-90 « Subvention d'équipement aux communes » : - 110 000 €

II. Section d'investissement

a) Environnement

- Annulation de l'AP/CP n° 04.5 intitulée aménagement d'espaces naturels : infrastructure verte (objet du rapport précédent) :

2031-830 « Frais d'études » : - 90 000 €

1381-830 « subvention d'investissement Etat » : -122 000 €

- Ouverture APCP N° 04.7 intitulée construction plateforme bois et actualisation des crédits déjà inscrits au budget primitif 2004 :

2111-830 « Acquisitions foncières » : - 200 000 €

2314-830 « Constructions » : - 204 000 €

1381-830 « Subvention d'investissement Etat » : - 67 000 €

b) Aménagement de l'espace

- Révision de l'AP/CP N°04-3 intitulée résorption des friches industrielles (objet du rapport précédent) :

2314-64-824 « Constructions » : - 73 000 €

2031-64-824 « Frais d'études » : + 48 500 €

1381-64-824 « Subvention d'investissement Etat » : - 123 170 €

- Inscription des crédits d'acquisitions foncières pour l'aménagement de l'entrée de ville de la commune de Morre (rapport présenté lors du bureau du 1^{er} octobre):

2111-824 : + 30 000 €

c) Tourisme

Révision de l'AP/CP N°04-6 intitulée création d'équipements fluviaux (objet du rapport précédent) :

2031-534-95 « Frais d'études » : - 124 256 €

2314-534-95 « Constructions » : - 200 000 €

1381-534-95 « Subvention d'investissement Etat » : -72 000 €

d) Equipements culturels et sportifs

Révision de l'AP/CP N°04-4 intitulée aménagement de la station nautique de la Malate (objet du rapport précédent) :

2031-531-40 « Frais d'études » : - 300 000 €

2111-531-40 « Acquisitions foncières » : - 600 000 €

e) Politique de la ville

Révision de l'AP/CP N°04-2 intitulée création d'aires d'accueil des gens du voyage (objet du rapport précédent) :

2031-511-810 « Frais d'études » : - 160 000 €

2314-511-810 « Constructions » : -570 000 €

2188-511-810 « Autres immobilisations corporelles » : - 20 000 €

1381-511-810 « Subvention d'investissement Etat » : -323 000 €

f) Voirie et stationnement

Révision de l'AP/CP n°04.1 intitulée opération RN 83 – Aménagement de l'Entrée Est (objet du rapport précédent) :

2314-52-821 « Constructions » : - 1 000 000 €

1381-52-821 « Subvention d'investissement Etat » : -380 000 €

1382-52-821 « Subvention d'investissement Région » : -380 000 €

1383-52-821 « Subvention d'investissement Département » : -152 000 €

g) Economie

Information : Afin de financer l'acquisition du site industriel de l'ancienne entreprise SM2E sise 2, rue Albert Einstein à Besançon, il est convenu de prendre les crédits nécessaires à cette acquisition, dans la limite du service des Domaines, sur la ligne budgétaire « Acquisitions foncières Zone des Marnières ». Le montant de 2 100 000 € inscrit au Budget Primitif ne sera que très partiellement consommé.

III. Nouvel équilibre budgétaire

	DEPENSES			RECETTES		
	BP + DM	DM 3	TOTAL	BP + DM	DM 3	TOTAL
Fonctionnement	71 714 318,98	0,00	71 714 318,98	72 374 318,98	0,00	72 374 318,98
Autofinancement	660 000,00	0,00	660 000,00	660 000,00	0,00	660 000,00
TOTAL	72 374 318,98	0,00	72 374 318,98	72 374 318,98	0,00	72 374 318,98
Investissement	72 338 912,44	- 3 462 756	68 876 156,44	52 786 962,10	- 1 619 170,00	51 167 792,10
Autofinancement	660 000,00	0,00	660 000,00	660 000,00	0,00	660 000,00
Emprunt	0,00	0,00	0,00	18 891 950,34	- 1 843 586	17 048 364,34
TOTAL	72 338 912,44	- 3 462 756	68 876 156,44	72 338 912,44	- 3 462 756	68 876 156,44

Le recours à l'emprunt prévisionnel est diminué de 1 843 586 € et passe à 17 048 364,34 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette Décision Modificative n°3.

Pour extrait conforme,

Le Président

	DEPENSES			RECETTES		
	BP+DM	DM3	SOLDE	BP +DM	DM3	SOLDE
Administration générale	6 693 446,68		6 693 446,68	89 951,82		89 951,82
Incendie	6 703 135,00		6 703 135,00	-		-
Collèges	250 000,00		250 000,00	-		-
Equipements culturels et sportifs	1 660 309,12	- 1 000 000,00	650 309,12	30 000,00		30 000,00
Habitat	1 085 194,89		1 085 194,89	224 000,00		224 000,00
Politique de la ville	2 126 000,00	- 750 000,00	1 376 000,00	773 000,00	- 323 000,00	450 000,00
Déchets	10 479 107,00		10 479 107,00	6 707 000,00		6 707 000,00
Environnement	732 000,00	- 494 000,00	238 000,00	306 000,00	- 189 000,00	117 000,00
Transports	2 030 393,57		2 030 393,57	420 149,75		420 149,75
Subvention d'équilibre TRANSPORT	10 482 782,49		10 482 782,49	-		-
Voirie et stationnement	6 393 117,24	- 1 000 000,00	5 393 117,24	912 000,00	- 912 000,00	-
Amgt de l'espace + projet d'agglo,	1 437 000,00	5 500,00	1 442 500,00	297 000,00	- 123 170,00	173 830,00
Tourisme	845 000,00	- 334 256,00	520 744,00	113 022,00	- 72 000,00	41 022,00
Economie	13 787 189,20	- 110 000,00	13 677 189,20	2 705 000,00		2 705 000,00
Sous total services opérationnels	64 704 675,19	- 3 682 756,00	61 021 919,19	12 577 123,57	- 1 619 170,00	10 957 953,57
Résultat N-1	2 871 498,45		2 871 498,45	2 933 692,75		2 933 692,75
FCTVA	-		-	2 082 000,00		2 082 000,00
Emprunt	-		-	18 891 950,34	- 1 843 586,00	17 048 364,34
Charges financières et ICNE	1 026 100,00	220 000,00	1 246 100,00	20 000,00		20 000,00
Fiscalité et compensation / FDPTP	-		-	38 277 440,98		38 277 440,98
DGF	-		-	20 772 066,00		20 772 066,00
Autres charges et produits	550 000,00		550 000,00	10 000,00		10 000,00
Sous total opérations financières	4 447 598,45	220 000,00	4 667 598,45	82 983 150,07	- 1 843 586,00	81 139 564,07
ACTP	24 145 000,00		24 145 000,00	108 000,00		108 000,00
DSC rénovée	2 375 000,00		2 375 000,00			-
Sous total reversement aux communes	26 520 000,00	0,00	26 520 000,00	108 000,00		108 000,00
TOTAL HORS AUTOFINANCEMENT	95 668 273,64	- 3 462 756,00	92 205 517,64	95 668 273,64	- 3 462 756,00	92 205 517,64

